

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau , tenue mardi le 19 juin 2007, à la salle du Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau, au 5 A, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 h 00, sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Rondeau.**

**2007-R-AG215**

**Régionalisation de la gestion des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau reconnaît l'importance d'une saine gestion responsable des matières résiduelles pour ses citoyens et ceux de la région de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table des préfets de l'Outaouais souhaite obtenir le mandat, de faire expertiser par l'entremise de comités techniques des dossiers pouvant mener, dépendamment des résultats d'analyse, à une éventuelle régionalisation de la gestion des matières résiduelles si les solutions sont souhaitables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté une résolution (CM-2007-578) demandant aux municipalités régionales de comté de l'Outaouais de confirmer qu'elles accordent le même mandat que la Ville à la Table des préfets de l'Outaouais et qu'elles sont en accord avec les règles et le fonctionnement proposés par la Ville de Gatineau :

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu que le conseil :

1. Reconnaît que la Table des préfets de l'Outaouais constitue le forum régional de discussion des dossiers d'une éventuelle régionalisation de la gestion des matières résiduelles, et d'y déléguer comme représentants le préfet de même que la chef de service en hygiène du milieu;
2. Accepte les règles et le fonctionnement suivants pour le traitement des dossiers d'une éventuelle régionalisation de la gestion des matières résiduelles :
  - dépôt par chaque préfet de la liste des différents dossiers pour lesquels il est prêt à considérer une éventuelle régionalisation après en avoir obtenu le mandat de son conseil;
  - adoption d'un plan d'action triennal pour le traitement des différents dossiers retenus en vue d'une éventuelle régionalisation de la gestion;
  - formation de comités techniques regroupant tous les participants d'un dossier d'une éventuelle régionalisation, la Ville de Gatineau présidant d'office tout comité sur lequel elle participe;
  - adoption des mandats et de la composition des différents comités techniques de même que des règles de partage des coûts des analyses à effectuer, par les conseils concernés avant le début de leurs travaux;
  - dépôt des rapports des comités techniques à chacun des conseils concernés, avant soumission à la Table des préfets de l'Outaouais.

3. Confirme à la Table des préfets de l'Outaouais, que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau soumet les dossiers suivants en vue d'une éventuelle régionalisation :

- enfouissement des déchets ultimes pour la période transitoire 2009-2012;
- analyse de la meilleure solution pour la valorisation ou l'élimination du déchet ultime;
- recyclage;
- compostage.

**ADOPTÉE**

Copie certifiée conforme à l'original,  
Donné à Gracefield, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Luc Séguin,**  
**Greffier,**  
**Adjoint à la direction générale.**

P:\DOCMRC\100\140\PV\2007\06\215RES.doc